



HEBDO FOOT ARTOIS



300 Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr

SOMMAIRE

1. COMMISSION de DISCIPLINE – Prochaine réunion
2. FERMETURE EXCEPTIONNELLE
3. ASSEMBLEE CONSULTATIVE – Réunion du 9 mai 2024
4. BUREAU – Réunion du 14 mai 2024
5. COMITE DIRECTEUR – Réunion du 23 mai 2024
6. SITES et HORAIRES des FINALES
7. GESTION des LITIGES – Restreinte du 3 mai 2024
8. GESTION des LITIGES – Restreinte du 17 mai 2024
9. GESTION des LITIGES – Réunion du 24 mai 2024
10. TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



DISCIPLINE PROCHAINE REUNION



Les joueurs exclus et toutes les personnes licenciées dont le nom a été porté sur la feuille de match à la suite d'incidents survenus avant, pendant ou après la rencontre, doivent :

- ✕ soit, se présenter, munis d'une pièce d'identité, à la Maison du District Artois à LIEVIN ;
- ✕ soit, envoyer, dans les 24 heures, suivant l'incident en cause, un rapport circonstancié sur les faits qui lui sont reprochés, en y joignant OBLIGATOIREMENT la photocopie d'une pièce d'identité.

→ Le VENDREDI 31 MAI (de 17 heures à 18 heures 45) pour les exclusions et les incidents survenus jusqu'au 26 MAI 2024 y compris les matchs arrêtés

Le Président de la Commission :
Bernard DEJARDIN.



FERMETURE EXCEPTIONNELLE



Les bureaux du District Artois seront fermés au public exceptionnellement ce mercredi 29 mai après-midi.

Merci de votre compréhension.



ASSEMBLEE CONSULTATIVE



Réunion du : Mardi 9 mai 2024

Clubs représentés : SCPP Wingles – ES Labeuvrière – FC Auchel – FC Lillers – US Gonnehem – AS Auchy – ES St Laurent – O. La Comté – FCF Hénin – JF Guarbecque – AS Bailleul –

Comité Directeur : Mme Evelyne BAUDUIN – MM. Pascal WATEL – Marc TINCHON – Denis LAMORILLE – Daniel SION – Richard RATAJCZAK – Serge PAUCHET – Francis LEYVAL –

ASSEMBLEE GENERALE

L'ordre du jour de l'assemblée générale électorale du **14 Juin** est approuvé.

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Les modifications des statuts type et des règlements généraux de la FFF d'une portée générale et décidées lors des assemblées fédérales de **décembre 2023** et **juin 2024** seront présentées sans qu'elles ne soient soumises au vote.

VŒUX

Les 14 vœux reçus ont fait l'objet d'une étude en compagnie de leurs rédacteurs. Il en résulte :

→ Des vœux non exprimés dans les textes réglementaires et qui relèvent de l'organisation générale soit dans le cadre de l'établissement des calendriers, soit dans le cadre de la programmation des matchs remis. Les auteurs de ces vœux ont été renseignés sur le fonctionnement et informés que l'assemblée générale n'aura pas à statuer. Il s'agit des vœux suivants :

> Le report d'un match sur un jour férié ou un week-end prolongé doit être annoncé au moins un mois à l'avance.

> A part la coupe de France et la coupe Gambardella privilégier le départ rapide des championnats pour éviter les matchs en semaine.

> Afin de respecter l'équité faire disputer un maximum de matchs d'un même groupe le même jour ou le même week-end ainsi quand au moins 3 matchs d'un groupe sont remis établir une remise générale pour ce groupe.

> Annoncer les changements d'horaire, de terrain, au moins 5 jours à l'avance ; à défaut solliciter l'accord des clubs.

> Annoncer les tours de coupe en jeunes et des différentes phases de championnat 15 jours à l'avance.

→ Trois vœux qui n'entrent pas dans les prérogatives du district seront exposés en assemblée générale sans être soumis au vote

> Vœu de l'AS BAILLEUL suggérant d'équiper les arbitres en « caméra piétons » :

Soumis au service juridique de la FFF, il nous a été conseillé de ne pas le présenter en Assemblée Générale.

> Vœu de l'O. LIEVIN concernant la mise en œuvre de l'application FAL :

En l'état actuel la FFF envisage l'utilisation de cette application en début de la saison 2024/25 en y incluant les améliorations remontées des ligues et des districts.

> Vœu de la JF GUARBECQUE et de l'O. LA COMTE concernant la parution des modifications dues aux arrêtés municipaux afin que les clubs soient informés plus tôt :

En l'état actuel l'accord signé entre l'Association des Maires de France et la FFF fixe au vendredi 12h00 la limite d'envoi des arrêtés municipaux. De ce fait, il devient impossible de porter à la connaissance des clubs les modifications avant l'après-midi du vendredi.

→ Vœux de **LA COMTE**

- Restreindre la date limite des engagements tardifs à la 2^{ème} journée.
- Limiter dans les divisions inférieures le nombre d'équipes à 10.
- En accord avec le club et pour éviter les problèmes posés cette saison par les groupes de D7 recomposés il est suggéré de limiter les groupes de D7 au moment de leur composition à 11 équipes de manière à pouvoir y inclure un engagement tardif, cette équipe prenant la place de l'exempt ; au-delà, l'engagement tardif sera refusé.

→ Vœu de **LA BASSEE**

Créer un championnat U12

→ Vœu **du département jeunes**

Pour éviter les problèmes posés par les remises lors des brassages, il est proposé de démarrer les brassages de niveau 1 plus vite (en tenant compte de la contrainte présentée par la coupe Gambardella), de faire jouer les 2 premières journées consécutivement puis de faire jouer les 2 journées suivantes à partir des classements obtenus.

Pour les niveaux 2 (et 3 en U15) créer des groupes de 4 équipes qui disputent 3 rencontres avant que la 4^{ème} journée ne découle du classement établi.

De ce fait le championnat débiterait fin octobre-début novembre

→ Vœu **du district**

Article 92 des Règlements Généraux :

Imposer les demandes de dérogation pour tous les jeunes à 11 (sauf les D1) et le foot animation l'enregistrement par les clubs des demandes de dérogation pour le mercredi 12 heures.

Article 193 des Règlements Généraux :

La régularisation des sommes dues doit intervenir les 31 octobre – 31 décembre – 31 mars et 30 juin. Les clubs concernés reçoivent une mise en demeure de régler sous quinzaine. A défaut, à l'issue de cette période, toutes les rencontres des clubs concernés sont déclarées perdues par pénalité (3 à 0)

QUESTIONS DIVERSES

> Les représentants des clubs se sont étonnés de l'augmentation de certaines catégories de licences.

> Par ailleurs il a été évoqué un projet qui sera soumis à l'Assemblée de Ligue concernant l'obligation pour les équipes de D2 de disposer d'un encadrement diplômé. Cette évocation se basait sur, d'une part, le vote négatif sur le sujet lors de l'AG du District l'an dernier, et, d'autre part, sur l'ingérence de la ligue dans les compétitions de district.

La Présidente du District :

Evelyne BAUDUIN



Le Secrétaire Général :

Richard RATAJCZAK





BUREAU



Réunion du	Mardi 14 mai 2024
Présidente	Mme Evelyne BAUDUIN -
Présents	MM. Jean DENEUVILLE – Daniel SION – Serge HERMAN – Bernard DEJARDIN – Gérard DEBONNE – Richard RATAJCZAK -
Excusé	M. Denis LAMORILLE -

✓ Sur proposition de la présidente, le bureau entérine le projet d'ordre du jour de l'Assemblée électorale du **14 Juin**, qui sera présenté lors du prochain Comité directeur.

✓ Les 14 vœux reçus sont évoqués, ainsi que la position du bureau. Les clubs ayant déposé ces vœux seront reçus le mardi 21 avant l'assemblée consultative qui sera amenée à donner sa position.

La Présidente du District
Evelyne BAUDUIN

Le Secrétaire Général
Richard RATAJCZAK



COMITE de DIRECTION



Réunion du : Jeudi 23 mai 2024

Présidente : Mme Evelyne BAUDUIN -

Présents : Mmes Delphine BRESA – Micheline GOLAWSKI -
MM. Richard RATAJCZAK – Alain DELHAYE – Pascal WATEL – Francis LEYVAL –
Jean DENEUVILLE – Daniel SION – Serge PAUCHET – Marc TINCHON – Serge
HERMAN – Denis LAMORILLE -

Assistent : Mme Sylvie BRUNET – Directrice administrative -
MM. Henry MACIUSZCZAK – Président de la CAA – Makhloufi REBATTACHI - CTD

Excusés : Mme Nathalie COCKENPOT -
MM Gérard DEBONNE – Bernard DEJARDIN – Didier CLAY – Chouki BELLA -

✓ Approbation du PV de la réunion du **8 Avril 2024** par envoi électronique à l'ensemble des membres présents et paru le **16 avril 2024** dans Hebdo Foot Artois n° 877.

✓ Les membres du Comité Directeur présentent leurs sincères condoléances à la famille de **Joseph LUTOMSKI**, membre de la commission de discipline, décédé récemment.

✓ Pendant la réunion, le Comité Directeur est informé que la foudre est tombée sur le stade de **COURRIERES** et qu'il y aurait des personnes atteintes.

MISE A L'HONNEUR ET FELICITATIONS

- **US NOYELLES sous LENS** pour sa récompense aux trophées Philippe SEGUIN pour son action en faveur de l'accompagnement de femmes en situation précaire.
- **AVION FUTSAL** pour son accession en championnat national D1 futsal.
- **FC LILLERS** pour sa victoire en finale de la coupe de la Ligue féminines seniors et le **RC LENS** en finale U18F.
- **Mathieu DOR**, arbitre du district, pour sa désignation aux épreuves mondiales de beach soccer.
- Aux arbitres accédant aux niveaux supérieurs :
 - JAF : **BOULAN L.- TORIS R**
 - R3 : **VULLO T.- LANOYT M.**
 - Assistant R2 : **PLAQUIN F.**
 - JAL : **LEVROY A.- RAMDANI E.- SABRE C.- SALINSKI T.**

DECISIONS DU COMITE DIRECTEUR

- Il est décidé de répondre favorablement aux demandes de subvention suivantes :
 - 1 000€ pour le congrès national de l'AFAF des **28 et 29 juin.**
 - 500€ au lycée Voltaire de **WINGLES** pour ses participations aux championnats UNSS.

- Validation de la liste portée par **Evelyne BAUDUIN** et de l'ordre du jour de l'Assemblée Electorale du **14 Juin** au cours de laquelle sera mis à l'honneur le 43 000ème licencié du district : **Louis BENHAMOUDA**-joueur U9 de **OIGNIES**.

[- Validation des finales de coupes](#)

Certaines finales seront sponsorisées

1^{er} juin : **LIBERCOURT** : Futsal

8 juin : **WINGLES** : U13 - **HERSIN** : Mallez et U18 Dramez – **SAINT LAURENT** : Cica et Plateau

9 juin : **EVIN** : U15 à 8 – **SAINT NICOLAS** : Letévé et U16 Artois – **ROUVROY** : Demandrille et U15 Artois

15 juin : **BULLY** : Vétérans- **BILLY MONTIGNY** : U15 Pouilly, U18 Lebas et Artois seniors

16 juin : **MONCHY au BOIS** : Ternois (3 coupes) et féminines Artois

Par ailleurs les indemnités des arbitres participant à ces finales sont validées

[- Calendrier des différentes assemblées](#)

Ligue : **1er juin** à SAINT LAURENT

Fédération : **8 juin**

District : **14 juin**

Ligue : **28 septembre** (élective)

Comité départemental : **5 octobre**

Fédérale : **14 décembre**

[- Structuration et accompagnement des clubs](#)

Sponsorisé par le **CREDIT AGRICOLE**

Culture foot : **SCPP WINGLES**

Engagement citoyen : **ES ST ST LAURENT**

Fair Play : **AS BEURAINS**

Santé : **ASSB OIGNIES**

Environnement : **US NOYELLES SOUS LENS**

Règles du jeu et arbitrage : **SC FOUQUIERES**

191 fiches « action » ont été reçues

En outre les dossiers de **WINGLES** et de **NOYELLES sous LENS** ont été retenus pour le concours régional.

[- Attribution des labels :](#)

- 11 dossiers validés sur 21 dans le cadre du label jeunes
- 6 dossiers sur 10 pour le label féminin
- 1 dossier sur 3 pour le label futsal

POINT DES CHAMPIONNATS

[Seniors](#)

- La dernière journée reportée s'est jouée le **19 mai**.

- Il reste à ce jour 4 rencontres à jouer le **23 mai** et 2 le **30 mai** auxquelles il conviendra d'ajouter les reports consécutifs au drame de **COURRIERES**.

[Féminines](#)

Il reste à ce jour une journée en féminines à 8 et 2 en U16F

[Jeunes](#)

2 journées sont encore prévues ainsi que 14 rencontres remises et 6 autres le **9 juin**

[Foot animation](#)

Dans les D1 il reste une journée

Lors de la JND à **AVION** 293 équipes représentant 138 clubs sont inscrites.

INFORMATIONS DIVERSES

[Dossiers ANS :](#)

22 dossiers ont été présentés et 17 ont été retenus.

Sélections jeunes.

- Les U12F et U14F ont été confrontées à 2 reprises aux sélections de l'Escaut
- Lors des sélections d'admission aux pôles, chez les garçons 2 joueurs ont été retenus, 3 féminines, 3 joueurs futsal de La Bassée au pôle de Lyon et 2 en U19.
- A ce sujet le Comité Directeur déplore la position prise par la Ligue de ne pas reculer les finales futsal malgré 3 joueurs retenus au niveau national, le motif retenu n'étant absolument pas crédible.

Licenciés :

✓ A la clôture de la délivrance des licences le district compte 43 635 licenciés soit une progression de 11,71% chez les féminines et 7,73% chez les garçons (malgré une baisse en seniors).

✓ L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 20 heures 45.

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN

Le Secrétaire général :
Richard RATAJCZAK.





COMMISSION DES COUPES

SITES ET HORAIRES DES DIFFERENTES FINALES

(mise à jour au 27 mai 2024)



Samedi 1^{er} juin 2024

Site de LIBERCOURT - Gymnase Antoine Victor

15 heures : [Finale Alain VERDURE](#)

AS La Bassée Futsal (c) / Barlin Futsal (b)

17 heures : [Finale ARTOIS Futsal](#)

Grenay Futsal / LA Bassée Futsal (b)

Samedi 8 juin 2024

Site de WINGLES - Stade Michel Bernard

9 heures : [Finale U13 District](#) (16 équipes)

FC Atrebate – AS BBV – AJ Artois – FC Camblain – AS Cauchy – CS Habarcq – ES Labeuvrière – RC Labourse – AS Lens – FCH Lens – CS Diana Liévin – FC Lillers – USSM Loos – AS Lyssois – ES Ste Catherine – OSC Vitry -

14 heures : [Finale U13 ARTOIS](#) (16 équipes)

ES Angres – OF Arras – USO Bruay – US Ruch Carvin – AAE Dourges – JS Ecourt – Stade Hénin – ES Laventie – USO Lens – Olympique Liévin – COS Marles – FC Méricourt – US Noeux – ASSB Oignies – CS Pernes – US St POL -

Site de HERSIN - Marian Kaczmarek

14 heures 30 : [Finale Jean- Louis MALLEZ](#)

AS Cauchy / ESD Isbergues (b)

16 heures 30 : [Finale U18 ARTOIS Daniel DRAMEZ](#)

FC Hinges / FC Lillers

Site de ST LAURENT - Stade Georges Cuvilly

14 heures 30 : [Finale Lucas CICA](#)

AS Neuvireuil (b) / US Ablain (b)

16 heures 30 : [Finale François PLATEAU](#)

FC Annay ou FC Lillers / FC Hersin ou AS Lens (1)

Dimanche 9 juin 2024

Site de EVIN - Stade Houllier

14 heures 30 : [Finale U15 à 8 ARTOIS](#) (8 équipes)

Poule A : US Givenchy – AS Salomé – ES Douvrin – FC Auchel (b)

Poule B : OSC Vitry / AS Cauchy – ES Allouagne – EC Mazingarbe

Site de St NICOLAS - Stade de la Scarpe

14 heures 30 : [Finale Louis LETEVE](#)

US Pas (b) / JS Ecourt (b)

16 heures 30 : [Finale U16 ARTOIS](#)

ES St Laurent / AS Beaurains

Site de ROUVROY - Stade Constant Duquesnoy

14 heures 30 : [Finale Didier DEMANDRILLE](#)

US Chts Avion / Olympique Hénin (b)

16 heures 30 : [Finale U15 ARTOIS Raymond BRICE](#)

US Vermelles (b) / ES Bully

Samedi 15 juin 2024

Site de BULLY les MINES - Stade René Corbelle

13 heures 45 : [Finale Vétérans à 8 ARTOIS](#)

AS Cauchy / COS Marles

15 heures 30 : [Finale Vétérans Léonce LOYEZ](#)

US Ruch Carvin / Esp. Calonne Liévin

17 heures 30 : [Finale Vétérans ARTOIS Challenge Jacques PENNINCK](#)

O. Liévin / SC Saint Nicolas

Site de BILLY MONTIGNY - Stade Paul Guerre

13 heures 45 : [Finale U15 Gaston POUILLY](#)

US Beuvry / FC Méricourt

15 heures 30 : [Finale U18 Philippe LEBAS](#)

FC Calonne / ES Labeuvrière

17 heures 30 : [Finale ARTOIS Challenge Yves ST AUBIN](#)

Esp. Calonne Liévin / FC Montigny

Dimanche 16 juin 2024

Site de MONCHY au BOIS - Stade Municipal

9 heures 30 : [Finale U15 TERNOIS](#)

US St Pol / SC AubignySavy

11 heures : [Finale U18 TERNOIS](#)

AS Tincquizel / AS Vallé la Ternoise ou SC Artéien (2)

13 heures 45 : [Finale Féminines à 8 ARTOIS](#)

US Beuvry / US Ruch Carvin

15 heures 30 : [Finale SENIORS TERNOIS](#)

FC Valhuon ou CS Habarcq (b) / AS Tincquizel (b) ou US Heuchin (1)

17 heures 30 : [Finale Féminines ARTOIS Challenge Evelyne BAUDUIN](#)

FC Lillers (b) ou US Beuvry / FCF Hénin (b) ou FC Dainville (1)

(1) Les demies Finales se jouent le 30 mai 2024

(2) Le match se joue le 8 juin 2024

Daniel SION

Président de la Commission des Coupes



GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Vendredi 3 mai 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs

Journées des 27 et 28 avril 2024

COUPE CICA SENIORS

Rencontre 28115539 : US ABLAIN (b) – AS SAILLY LABOURSE (b)

Forfait de SAILLY LABOURSE.

ABLAIN bat SAILLY LABOURSE par forfait 5/0.

Amende de 25 € à SAILLY LABOURSE.

VETERANS A 11 – POULE B

Rencontre 26795863 : US BEUVRY – FC CALONNE 6

1^{er} forfait de CALONNE 6.

BEUVRY bat CALONNE par forfait 5/0.

Amende de 25 € à CALONNE.

VETERANS A 11 – POULE F

Rencontre 26799458 : O. HENIN – ES DOUVRIN

1^{er} forfait de DOUVRIN.

O. HENIN bat DOUVRIN par forfait 5/0.

Amende de 12.50 € à CALONNE

Rencontre 26799461 : ENT. ASB – ESA – O. LIEVIN

1^{er} forfait de BERNEVILLE.

O. LIEVIN bat BERNEVILLE par forfait 5/0.

Amende de 25 € à BERNEVILLE.

SENIORS D6 – POULE C

Rencontre 26522438 : ES DOUVRIN (b) – US LESTREM (b)

2^{ème} forfait de LESTREM.

ES DOUVRIN bat LESTREM par forfait 5/0.

Amende de 50 € à LESTREM.

SENIORS D7 – POULE A

Rencontre 26674938 : AS MAROEUIL (b) – US PAS

1^{er} forfait de PAS.

MAROEUIL bat PAS par forfait 5/0.

Amende de 12.50 € à LESTREM.

SENIORS D7 – POULE B

Rencontre 27369985 : FC SERVINS (b) – CS PERNES (b)

1^{er} forfait de PERNES.

SERVINS bat PERNES par forfait 5/0.

Amende de 12.50 € à PERNES.

Match retour à SERVINS

SENIORS D7 – POULE C

Rencontre 26675303 : ES VENDIN (c) – US IZEL ESQUERCHIN (b)

2^{ème} forfait d'IZEL ESQUERCHIN.

ES VENDIN bat IZEL ESQUERCHIN par forfait 5/0.

Amende de 50 € à IZEL ESQUERCHIN.

Match retour à VENDIN

U18 D3 – POULE A

Rencontre 27661963 : AS BAILLEUL – ENT. ATREBATE BOUBERS

1^{er} forfait de BAILLEUL.

ENT. ATREBATE BOUBERS bat BAILLEUL par forfait 5/0.

Amende de 7.50 € à BAILLEUL.

U18 D4 – POULE A

Rencontre 27667427 : BEAUMETZ SUD ARTOIS – OSC VITRY

3^{ème} forfait de BEAUMETZ SUD ARTOIS.

VITRY bat BEAUMETZ SUD ARTOIS par forfait 5/0.

Amende de 45 € à BEAUMETZ SUD ARTOIS.

U18 D4 – POULE B

Rencontre 27662336 : ES SAINTE-CATHERINE – BEAUMETZ SUD ARTOIS

1^{er} forfait de SAINTE-CATHERINE.

BEAUMETZ SUD ARTOIS bat SAINTE-CATHERINE par forfait 5/0.

Amende de 15 € à SAINTE-CATHERINE.

U18 D4 – POULE B

Rencontre 27662338 : AAE AIX – AS LOISON

1^{er} forfait de LOISON.

AIX bat LOISON par forfait 5/0.

Amende de 15 € à LOISON.

Match retour à AIX.

U18 D4 – POULE C

Rencontre 27662392 : FC SERVINS – US GRENAY

1^{er} forfait de GRENAY.

SERVINS bat GRENAY par forfait 5/0.

Amende de 15 € à GRENAY.

Match retour à SERVINS.

Rencontre 27662394 : EC MAZINGARBE – US BILLY BERCLAU

1^{er} forfait de BILLY BERCLAU

MAZINGARBE bat BILLY BERCLAU par forfait 5/0.

Amende de 15€ à BILLY BERCLAU.

Match retour à MAZINGARBE.

U16 D1 – POULE A

Rencontre 27662684 : USSM LOOS – OS AIRE

1^{er} forfait de LOOS.

AIRE bat LOOS par forfait 5/0.

Amende de 7.50 € à LOOS.

U16 D2 – POULE A

Rencontre 27662722 : USO MEURCHIN – COS MARLES

2^{ème} forfait de MEURCHIN.

MARLES bat MEURCHIN par forfait 5/0.

Amende de 30 € à MEURCHIN.

U15 D3 – POULE B

Rencontre 27664611 : US HESDIGNEUL – USSM LOOS

2^{ème} forfait d'HESDIGNEUL.

LOOS bat HESDIGNEUL par forfait 5/0.

Amende de 30 € à HESDIGNEUL.

U15 D4 – POULE C

Rencontre 27665654 : AFCLL BETHUNE – AS LYSSOIS

1^{er} forfait de BETHUNE.

LYSSOIS bat AFCLL BETHUNE par forfait 5/0.

Amende de 15 € à BETHUNE.

U15 D5 – POULE E

Rencontre 27666306 : AS SAILLY LABOURSE – AS VIOLAINES

2^{ème} forfait de SAILLY LABOURSE.

VIOLAINES bat SAILLY LABOURSE par forfait 5/0.

Amende de 30 € à SAILLY LABOURSE.

VETERANS FUTSAL – POULE A

Rencontre 27793951 : AS LA BASSEE FUTSAL – FC MONTIGNY

1^{er} forfait de MONTIGNY.

LA BASSEE FUTSAL bat MONTIGNY par forfait 5/0.

Amende de 25 € à MONTIGNY

Match retour à LA BASSEE FUTSAL.

VETERANS A 8 – POULE A

Rencontre 26800128 : RCV KENNEDY – AS SAILLY LABOURSE

2^{ème} forfait de SAILLY LABOURSE.

RCV KENNEDY bat SAILLY LABOURSE par forfait 5/0.

Amende de 30 € à SAILLY LABOURSE.

U13 D3 – POULE O

Rencontre 27864057 : FC MERICOURT (b) – CARVIN DYNAMO

1^{er} forfait de CARVIN DYNAMO.

MERICOURT bat CARVIN DYNAMO par forfait 5/0.

Amende de 10 € à CARVIN DYNAMO.

U13 D4 – POULE O

Rencontre 27864582 : US ANNEZIN (b) – JF GUARBECQUE (b)

1^{er} forfait de GUARBECQUE.

ANNEZIN bat GUARBECQUE par forfait 5/0.

Amende de 10 € à GUARBECQUE

COUPE DEMANDRILLE SENIORS

Rencontre 28115446 : US CHTS AVION – ES HAISNES (b)

Réserves d'avant match d'US CHTS AVION, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/1

Amende de 30 € à CHTS AVION.

COUPE CICA SENIORS

Rencontre 228115537 : FCE LA BASSEE (b) – AS CAUCHY (b)

Réserves d'avant match de CAUCHY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/3 tab 2/4

Amende de 30 € à CAUCHY.

SENIORS D2 – POULE A

Rencontre 26405048 : ES VENDIN – SC SAINT-NICOLAS (b)

Réserves d'avant match d'ES VENDIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/0

Amende de 30 € à VENDIN.

SENIORS D2 – POULE B

Rencontre 26405228 : EC MAZINGARBE – O. HENIN

Observations d'après match d'O. HENIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/3

Amende de 30 € à O. HENIN.

SENIORS D4 – POULE A

Rencontre 26503128 : AS BEURAINS (b) – OC COJEUL

Réserves d'avant match de COJEUL, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/4

Amende de 30 € à COJEUL.

SENIORS D5 – POULE A

Rencontre 26521161 : FC CALONNE (c) – US HOUDAIN (b)

Réserves d'avant match d'US HOUDAIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/5

Amende de 30 € à HOUDAIN.

SENIORS D6 – POULE C

Rencontre 26522441 : ES LAVENTIE (b) – FC HINGES (b)

Réserves d'avant match d'HINGES, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/0

Amende de 30 € à HINGES.

U15 D2 – POULE A

Rencontre 27663322 : FC LILLERS – US BIACHE

Réserves d'avant match de BIACHE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/2

Amende de 30 € à BIACHE.

U15 D3 – POULE C

Rencontre 27665821 : STADE HENIN (b) – SSCP WINGLES

Réserves techniques de STADE HENIN, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/1

Amende de 30 € à STADE HENIN

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.



Le Secrétaire,
Marc TINCHON.





GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Vendredi 17 mai 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs

Journée des 1 – 4 et 5 mai 2024

SENIORS D6 – POULE C

Rencontre 26522380 : AEP VERDREL – FC BUSNES (b)

1^{er} forfait de BUSNES.

VERDREL bat BUSNES par forfait 5/0.

Amende de 25 € à BUSNES.

Rencontre 26522448 : FCE LA BASSEE – ES DOUVRIN (b)

1^{er} forfait de DOUVRIN.

LA BASSEE bat DOUVRIN par forfait 5/0.

Amende de 25€ à DOUVRIN.

SENIORS D6 – POULE E

Rencontre 26522841 : FC MERICOURT – US ARLEUX (b)

1^{er} forfait d'ARLEUX.

MERICOURT bat ARLEUX par forfait 5/0.

Amende de 25 € à ARLEUX.

Rencontre N°26845610 AS PONT A VENDIN – AAE DOURGES

1^{er} forfait de PONT A VENDIN.

DOURGES bat PONT A VENDIN par forfait 5/0.

Amende de 25 € à PONT A VENDIN.

SENIORS D7 POULE A

Rencontre 26674881 : SCF ACHICOURT (b) – JS ACHIET LE PETIT

1^{er} forfait d'ACHIET LE PETIT.

ACHICOURT bat ACHIET LE PETIT par forfait 5/0.

Amende de 12.50 € à ACHIET LE PETIT.

Rencontre 26674947 : US PAS (c) – AS HENIN KENNEDY (b)

1^{er} forfait d'HENIN KENNEDY.

PAS bat HENIN KENNEDY par forfait 5/0.

Amende de 25 € à HENIN KENNEDY.

Rencontre 26674948 : AS QUIERY LA MOTTE (b) – AS MAROEUIL (b)

1^{er} forfait de QUIERY LA MOTTE.

MAROEUIL bat QUIERY LA MOTTE par forfait 5/0.

Amende de 25 € à QUIERY LA MOTTE.

SENIORS D7 – POULE C

Rencontre 26816676 : AG GRENAY – FC BEAUMONT

2^{ème} forfait de BEAUMONT.

GRENAY bat BEAUMONT par forfait 5/0.

Amende de 50 € à BEAUMONT

SENIORS D7 – POULE D

Rencontre 26675372 : ES LAVENTIE (c) – ES THIENNES

1^{er} forfait de THIENNES.

LAVENTIE bat THIENNES par forfait 5/0.

Amende de 25 € à THIENNES

SENIORS D7 – POULE E

Rencontre 27388526 : EC MAZINGARBE (c) – AEP VERDREL (c)

2^{ème} forfait de VERDREL

MAZINGARBE bat VERDREL par forfait 5/0.

Amende de 50 € à VERDREL

FEMININES SENIORS A 8 – POULE C

Rencontre 26861246 : US BOUBERS – ENT. ASB. ESA

1^{er} forfait d'ENT. ASB. ESA.

BOUBERS bat ENT. ASB. ESA par forfait 5/0.

Amende de 15 € à ENT. ASB. ESA.

Match retour à BOUBERS.

U18 D2 – POULE A

Rencontre 27661876 : FC LA COUTURE – ESP. CALONNE LIEVIN

2^{ème} forfait d'ESP. CALONNE LIEVIN.

LA COUTURE bat CALONNE LIEVIN par forfait 5/0.

Amende de 30 € à ESP. CALONNE LIEVIN.

U18 D4 – POULE C

Rencontre 27662418 : US BILLY BERCLAU – EC MAZINGARBE

2^{ème} forfait de BILLY BERCLAU.

MAZINGARBE bat BILLY BERCLAU par forfait 5/0.

Amende de 15 € à BILLY BERCLAU.

U15 D1 – POULE A

Rencontre 27663257 : US GONNEHEM CHOCQUES – AFC LIBERCOURT

2^{ème} forfait de LIBERCOURT.

GONNEHEM CHOCQUES bat LIBERCOURT par forfait 5/0.

Amende de 30 € à LIBERCOURT.

U16 D2 – POULE C

Rencontre 27662858 : FC HINGES – JF MAZINGARBE

2^{ème} forfait de MAZINGARBE.

HINGES bat MAZINGARBE par forfait 5/0.

Amende de 30 € à MAZINGARBE.

U15 D5 – POULE D

Rencontre 27666273 : O. HENIN – AOSC SALLAUMINES

2^{ème} forfait de SALLAUMINES.

HENIN bat SALLAUMINES par forfait 5/0.

Amende de 15 € à SALLAUMINES.

U15 D5 – POULE E

Rencontre 27666330 : AS VIOLAINES – AS SAILLY LABOURSE

3^{ème} forfait de SAILLY LABOURSE.

VIOLAINES bat SAILLY LABOURSE par forfait 5/0.

Amende de 45 € à SAILLY LABOURSE.

U15 A 8 - POULE B

Rencontre 27667254 : AS CAUCHY – US LAPUGNOY

1^{er} forfait de CAUCHY.

LAPUGNOY bat CAUCHY par forfait 5/0.

Amende de 10 € à CAUCHY.

FUTSAL D2 – POULE B

Rencontre 27213900 : RAYA ESSARS FUTSAL (b) – DOURGES FUTSAL C. (b)

1^{er} forfait de RAYA ESSARS FUTSAL.

DOURGES FUTSAL bat RAYA ESSARS FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 60 € à RAYA ESSARS FUTSAL.

VETERANS A 8 – POULE B

Rencontre 26801081 : AFCL BETHUNE – AS BAILLEUL

1^{er} forfait de BAILLEUL.

AFCL BETHUNE bat BAILLEUL par forfait 5/0.

Amende de 15 € à BAILLEUL.

COUPE ARTOIS U15 A 8

Rencontre 28108497 : AS CAUCHY – DR LAMBRES

Forfait de LAMBRES.

CAUCHY bat LAMBRES par forfait 5/0.

Amende de 10 € à LAMBRES.

COUPE VERDURE FUTSAL

Rencontre 28115608 : BARLIN FUTSAL C. (b) – NOEUX LES MINES FUTSAL

Forfait de NOEUX LES MINES FUTSAL.

BARLIN FUTSAL bat NOEUX LES MINES FUTSAL par forfait 5/0.

Amende de 25€ à NOEUX LES MINES FUTSAL.

SENIORS D3 – POULE A

Rencontre 26469241 : AS MAROEUIL – SC FOUQUIERES

Réserves d'avant match de MAROEUIL, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/2

Amende de 30 € à MAROEUIL.

SENIORS D3 – POULE C

Rencontre 26575655 : AS SAILLY LABOURSE – AFCL BETHUNE (b)

Réserves d'avant match de SAILLY LABOURSE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 0/2

Amende de 30 € à SAILLY LABOURSE.

SENIORS D4 – POULE C

Rencontre 26519292 : RC LABOURSE (b) – AS BREBIERES (b)

Réserves d'avant match de LABOURSE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/1

Amende de 30 € à LABOURSE.

SENIORS D5 – POULE E

Rencontre 26676197 : US MONCHY AU BOIS (b) – ES SAINTE CATHERINE (b)

Réserves d'avant match de MONCHY AU BOIS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/2

Amende de 30 € à MONCHY AU BOIS.

Rencontre 26676268 : FC TILLOY – ES SAINTE CATHERINE (b)

Réserves d'avant match de TILLOY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/1

Amende de 30 € à TILLOY.

SENIORS D6 – POULE A

Rencontre 26522136 : O. BURBURE (b) – FC LILLERS (c)

Observations d'après match de LILLERS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/2

Amende de 30 € à LILLERS.

Rencontre 26522072 : RCV KENNEDY (b) – FC HERSIN (b)

Réserves d'avant match de RCV KENNEDY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 4/1

Amende de 30 € à RCV KENNEDY.

SENIORS D6 – POULE B

Rencontre 26522246 : AS PTT ARRAS – NEUVIREUIL GAVRELLE (b)

Réserves d'avant match d'ARRAS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 8/3

Amende de 30 € à ARRAS.

Rencontre 26522246 : AS PTT ARRAS – NEUVIREUIL GAVRELLE (b)

Réserves d'avant match de NEUVIREUIL GAVRELLE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 8/3

Amende de 30 € à NEUVIREUIL GAVRELLE.

SENIORS D6 – POULE C

Rencontre 26522247 : US LESTTEM (b) – ES HAILLICOURT

Réserves d'avant match de LESTREM, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/0

Amende de 30 € à LESTREM.

SENIORS D6 – POULE D

Rencontre 26522577 : US BOUBERS (b) – US MONDICOURT

Réserves d'avant match de BOUBERS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/1

Amende de 30 € à BOUBERS.

FEMININES SENIORS A 8 – POULE D

Rencontre 26861543 : ESD ISBERGUES – FC VERQUIGNEUL

Réserves d'avant match de VERQUIGNEUL, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 5/3

Amende de 30 € à VERQUIGNEUL.

U18 D2 – POULE B

Rencontre 27661931 : FC ANNAY – US ROUVOY

Réserves d'avant match d'ANNAY, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 1/0

Amende de 30 € à ANNAY.

U15 D2 – POULE A

Rencontre 27663346 : US BIACHE – FC LILLERS

Réserves d'avant match de BIACHE, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 2/4

Amende de 30 € à BIACHE.

COUPE U18 LEBAS

Rencontre 8118741 : US BEUVRY – ENT. ATREBATE BOUBERS

Réserves d'avant match d'ATREBATE BOUBERS, non confirmées, non appuyées, non recevables.

Résultat acquis sur le terrain : 3/6

Amende de 30 € à ATREBATE BOUBERS.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les coupes et les brassages) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de 110 euros (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.



Le Secrétaire,
Marc TINCHON.





GESTION des LITIGES SPORTIFS et ADMINISTRATIFS



Réunion du : Vendredi 24 mai 2024

Présidente : Mme Nathalie COCKENPOT -

Présents : MM. Bernard DEJARDIN – Marc TINCHON -

RESERVES ET HOMOLOGATIONS – SPECIAL COUPES

Les membres de la commission licenciés dans un club, ne participent ni aux délibérations, ni aux votes concernant leurs équipes et celles évoluant dans les mêmes catégories, divisions et groupes que les leurs

Journée du 24 avril 2024

COUPE ARTOIS U15 A 8 (2ème tour)

28108498 : US BEUVRY (b) / FC AUCHEL ()

Réserve d'avant match du club d'AUCHEL sur la participation et la qualification et de l'ensemble de l'équipe de BEUVRY qui serait susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure. Après vérification de la feuille de match U15 D4 Poule C du 21/04/2024 « BEUVRY U.S. 1 – AIRE O.S. 2 », la Commission, constate que 3 joueurs y figurent et y ont participé, donne match perdu par pénalité à l'U.S. BEUVRY sur le score de 0 – 4.

F.C. AUCHEL qualifié.

Amende de 80 € à BEUVRY.

Droits remboursés au AUCHEL.

Journée du 14 mai 2024

COUPE VERDURE (Demi-finales)

28155390 : OS AIRE (b) / BARLIN FUTSAL (b)

1/ Réserve d'avant match d'AIRE sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club BARLIN FUTSAL CLUB, pour le motif suivant : des joueurs du club BARLIN FUTSAL CLUB sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve appuyée et confirmée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé au dernier match joué par BARLIN FUTSAL CLUB 1.

Droits conservés

2/ Réclamation d'AIRE sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club BARLIN FUTSAL CLUB, pour le motif suivant : Des joueurs de BARLIN 2 sont susceptibles d'avoir joué plus de 10 matchs en équipe supérieure au cours de la saison.

Réclamation recevable dans la forme.

Après vérification, seul 1 joueur est concerné.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 8.

Droits conservés

Journée du 16 mai 2024

COUPE CICA (Demi-finales)

28152900 : FC CAMBLAIN (c) / AS NEUVIREUIL GAVRELLE (b)

1/ Réclamation de CAMBLAIN sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de NEUVIREUIL pour certains susceptibles d'avoir évolué au niveau supérieur lors de la dernière tant en championnat ou en coupe.

Réclamation recevable dans la forme.

Sur le fond, la Commission rejette cette réclamation, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé au dernier match joué par l'A.S. NEUVIREUIL 1.

Droits conservés

2/ Réclamation de CAMBLAIN sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de NEUVIREUIL étant susceptible d'avoir aligné plus de trois joueurs ayant effectué plus de dix matchs en équipe supérieure.

Réclamation recevable dans la forme.

Après vérification, seuls 2 joueurs sont concernés.

Résultat acquis sur le terrain. Score 2 – 3.

Droits conservés

28152901 : AS CAUCHY (b) / US ABLAIN (b)

Réserve d'avant match de CAUCHY sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de l'U.S. ABLAIN susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure qui ne joue pas ce jour.

Réserve appuyée et confirmée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé au dernier match joué par l'U.S. ABLAIN 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 3 – 5.

U.S. ABLAIN qualifié.

Droits conservés

COUPE DEMANDRILLE (Demi-finales)

28152845 : HENIN O (b) / ES ANGRES (b)

Réserve d'avant match d'ANGRES sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club O. HENINOIS, pour le motif suivant : des joueurs du club O. HENINOIS sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Réserve appuyée et confirmée, recevable dans la forme.

Sur le fond, la Commission rejette cette réserve, aucun joueur de cette rencontre n'ayant participé au dernier match joué par l'O. HENIN 1.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 0.

O. HENIN qualifié.

Droits conservés

COUPE LETEVE (Demi-finales)

28152868 : MONCHY AU BOIS US (b) / US PAS (b)

Observation d'après match de MONCHY AU BOIS sur l'ensemble de l'équipe de PAS EN ARTOIS, plus de 3 joueurs ayant participé à plus de 10 rencontres de championnat dans les équipes hiérarchiquement alors que nous sommes dans les 5 dernières rencontres du championnat.

Réclamation irrecevable car mal formulée.

Résultat acquis sur le terrain. Score 1 – 2.

U.S. PAS qualifié.

Droits conservés

Journée du 18 mai 2024

COUPE DU TERNOIS U18 (Demi-finales)

28149387 : AS VALLEE DE LA TERNOISE / ENT. ARTESIEN RIVIERE 1

Rencontre non jouée suite au terrain impraticable.

La Commission donne la rencontre à refixer par la commission des coupes JEUNES.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours (2 jours pour les matchs de coupe ou brassage) à compter de la notification officielle ou de la publication de la décision contestée accompagné d'un droit d'appel et des frais de dossier de **110 euros** (article 152 des Règlements Généraux du District Artois).

La Présidente,
Nathalie COCKENPOT.



Le Secrétaire,
Marc TINCHON.





TOURNOIS et RASSEMBLEMENTS HOMOLOGUES



1^{ER} juin

ES BOIS BERNARD

U10/U11 – U12/U13

2 juin

AS LENS

U10/U11